



POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017

Référence : C.N.426.2025.TREATIES-XI.D.5 (Notification dépositaire)

ACCORD EUROPÉEN SUR LES GRANDES VOIES NAVIGABLES
D'IMPORTANCE INTERNATIONALE (AGN)

GENÈVE, 19 JANVIER 1996

ACCEPTATION D'AMENDEMENTS À L'ANNEXE I¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire et se référant à la notification dépositaire C.N.100.2025.TREATIES-XI.D.5 du 25 février 2025 concernant les amendements proposés à l'annexe I de l'Accord susmentionné, communique :

Aucune des Parties contractantes à l'Accord n'ayant notifié d'objection dans un délai de six mois à compter de la date de la notification dépositaire susmentionnée, les amendements proposés ont été réputés acceptés, conformément au paragraphe 4 de l'article 13 de l'Accord.

Conformément aux dispositions du paragraphe 5 de l'article 13 de l'Accord, les amendements entreront en vigueur pour toutes les Parties contractantes trois mois après la date de cette notification, soit le 29 novembre 2025.

Le 29 août 2025

A handwritten signature consisting of the letters "DN" underlined.

¹ Voir notification dépositaire C.N.100.2025.TREATIES-XI.D.5 du 25 février 2025 (Proposition d'amendements à l'annexe I).